

Marie-Louise Moreau

## Le marquage des identités ethniques dans le choix des prénoms en Casamance (Sénégal)

Avril 1999. Contrôle d'identité dans un véhicule de transport en commun, entre Oussouye et Ziguinchor. Un militaire — originaire de la partie nord du Sénégal — relève les pièces d'identité, les soumet à l'examen d'un supérieur, puis les rend aux passagers en appelant les noms l'un après l'autre. Il achoppe à plusieurs reprises sur la prononciation d'un prénom joola, puis s'adressant au vieux concerné, commente, mi-amusé, mi-agacé : « Tu ne pourrais pas t'appeler Mamadou comme tout le monde ? ».

Dans les villes, des groupes d'origines géographiques et ethniques multiples sont amenés à se rencontrer et à se côtoyer. Le plus souvent, il s'ensuit un brassage des populations, avec disparition progressive des particularismes culturels de chaque groupe, dissolution des identités traditionnelles, construction de nouvelles cultures et identités urbaines, et apparition d'autres catégories sociales. Parfois, au contraire, l'interpénétration des groupes ne se réalise pas en profondeur : chacune des communautés, loin de se fondre dans les autres, de les absorber ou de réaliser quelque syncrétisme, perpétuant sa culture propre et n'ayant avec les autres que des contacts limités.

L'estimation de l'intégration peut prendre en compte de multiples indices, considérer par exemple dans quelle mesure sont communes ou distinctes les croyances et pratiques religieuses, les activités professionnelles,

les habitudes vestimentaires ou culinaires, les pratiques familiales (en particulier la manière dont sont célébrés la naissance, l'entrée dans l'adolescence ou l'âge adulte, le mariage, la mort...), prendre la mesure de l'endogamie, évaluer l'usage et la maîtrise de la langue du groupe originel, de la langue des autres groupes, de la langue véhiculaire, etc.

Pour ce travail, on a tenté d'approcher la question, s'agissant d'Ousouye, une petite entité urbaine située en Casamance, au sud du Sénégal, au départ des déclarations de naissance archivées par les services de l'état civil. Dans ces déclarations, on a considéré le taux d'endogamie des divers groupes d'une part, les prénoms donnés à l'enfant d'autre part. Cette source d'information présente divers avantages : données quasiment exhaustives pour le domaine considéré, catégorisation laissant peu de place à l'interprétation subjective, quantification rapide et dimension historique. L'interprétation des données quantitatives s'est appuyée sur l'analyse qu'en ont faite diverses personnes de l'endroit, interrogées de manière informelle, et sur une connaissance personnelle du milieu, acquise lors de multiples séjours dans la région.

Au Sénégal, l'appartenance ethnique des individus (wolof, sereer, peul, joola, manding, manjak...) n'a pas de statut officiel et elle n'est pas mentionnée dans les documents de l'état civil (pièces d'identité, actes de naissance, de mariage, etc.). Personne ne fait cependant mystère de la sienne, et la décline au contraire très volontiers. Beaucoup de patronymes permettent l'identification ethnique : les Fall, Guèye, Seck, etc., sont généralement des Wolof ; les Faye, les Ndour, les Sarr... des Sereer ; les Diatta, Diédhiou, Manga... des Joola ; les Ba, Diallo, Sow... des Halpularen, etc. Mais certains patronymes se retrouvent aussi dans plusieurs groupes : ainsi, Diouf, Senghor, Ndiaye, etc. (Diouf 1998 : 70 ; Diatta 1998 : 86). La non-univocité des relations entre patronymes et ethnies, comme l'existence de noms moins répandus, amène très fréquemment les personnes qui font connaissance à s'enquérir de l'identité ethnique de l'autre, au même titre que de sa région d'origine, par exemple. Dans des communautés de taille restreinte, la catégorisation ethnique des individus fait partie d'un savoir social très largement partagé.

Dans la plupart des sociétés, à côté d'un patronyme collectif, qui signifie son appartenance à une famille, un clan, chaque personne possède un nom qui la désigne en tant qu'individu. Mais bien qu'il ait en principe pour fonction de marquer l'identité individuelle, le prénom n'est généralement pas, en toute rigueur, une création originale, spécifique à l'individu : ou bien il relève d'un répertoire, relativement limité, propre à chaque groupe, de prénoms préétablis, ou bien il utilise les unités du langage commun, isolées ou associées dans des combinaisons. Ainsi, dans certaines communautés, le nouveau-né se voit-il doté d'un prénom correspondant à une petite phrase significative, rappelant de façon elliptique un événement en relation avec sa naissance (Diatta 1998 : 87 ; Ndaywell 1998). C'est le cas pour la plupart des prénoms joola, dont il sera question plus loin : *Boalijo* signifie

« À quoi cela sert-il ? »<sup>1</sup>, *Kusumenso* « Ils se sont réunis », *Sibilumbai*, « D'où viendront-ils ? », etc. Le répertoire n'est pas fermé, il peut à tout moment s'enrichir de nouvelles formules. Dans la pratique, quand ils choisissent une formule pour un enfant, les Joola reprennent souvent en fait celle par laquelle on dénommait un proche qu'ils souhaitent honorer. Après avoir servi quelques fois, beaucoup de formules se retrouvent ainsi sexuées, certaines étant réservées aux garçons, d'autres aux filles.

En tout état de cause, les répertoires dénominatifs varient d'un groupe à l'autre et les prénoms se trouvent ainsi porteurs d'une valeur identitaire, tout particulièrement lorsque plusieurs communautés sont amenées à se côtoyer, que les sociétés sont ethniquement hétérogènes, et qu'elles sont traversées d'influences culturelles et religieuses différentes (Alford 1988 ; Offroy 1993).

En bien des cas, par ailleurs, le même individu n'est pas toujours et en toutes circonstances appelé par le même prénom, ou par la même forme de son prénom. La vérité officielle de l'état civil coexiste avec celle de l'usage familial, parfois distincte de celle(s) des groupes de pairs, etc. Dans ce travail, l'analyse ne porte que sur les prénoms officiels, tels qu'enregistrés lors de la déclaration de naissance, tels qu'ils figureront sur les pièces d'identité de la personne. Mais il est bien clair que le ou les prénoms choisis par les parents à ce moment-là ne préjugent pas de la manière dont l'enfant sera effectivement appelé par son entourage dans la vie quotidienne. C'est vrai tout particulièrement pour les Joola, dont beaucoup ont à la fois un prénom joola plus un prénom chrétien ou musulman, officialisé ou non (sans compter les surnoms), et qu'on appelle soit exclusivement par l'un, soit exclusivement par l'autre, soit encore tantôt par l'un, tantôt par l'autre, sans que l'acte officiel de déclaration paraisse avoir vraiment de pertinence sur les pratiques. Cela dit, même si la zone de recouvrement entre prénoms déclarés à l'état civil et prénoms effectivement utilisés n'est que partielle, on peut concevoir que le choix fait par les parents au moment de la déclaration de naissance s'inscrit dans une certaine cohérence par rapport à leurs représentations quant aux identités qu'il faut mettre en avant ou en retrait, à leur degré de conformité aux usages de leur groupe, etc., et constitue donc en soi un objet d'étude, distinct certes des pratiques dénominatives au quotidien, mais sans doute tout aussi porteur de signification.

L'entité prise en compte est celle d'Oussouye et des villages environnants (Nicolas et Gaye 1988 ; Moreau à paraître). La population d'Oussouye-commune, estimée à 6 000 habitants pour l'an 2000, comporte une majorité de Joola (73 % pour le ministère de l'Urbanisme, 1982 ; 72 % pour Nicolas et Gaye, 1988 : 60) — et c'est sur ce groupe que l'analyse s'attardera parfois —, mais elle accueille aussi de nombreux Peul originaires de Guinée

1. En milieu joola, les enfants nés après le rituel du kañalen (PALMERI 1995) portent des prénoms qui les désignent comme des êtres vilains ou sans intérêt, de manière à détourner d'eux l'attention de mauvais esprits.

Conakry, qui y détiennent l'essentiel du commerce de détail, de même que de nombreux commerçants et fonctionnaires du nord — Wolof, Sereer, Toucouleur —, dont la plupart ne se fixent toutefois pas là-bas, n'y résidant que pour la durée de leur affectation.

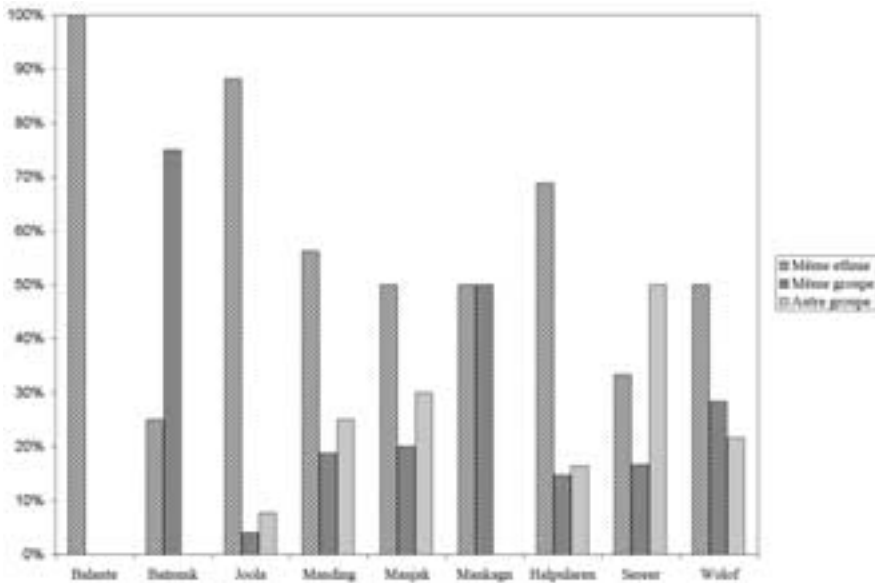
Le corpus est constitué par l'ensemble des prénoms donnés aux enfants lors des déclarations de naissance à l'état civil d'Oussouye pour les années 1969 (295 enfants), 1979 (307), 1989 (182), 1998 (108) et 1999 (88)<sup>2</sup>. Le relevé, qui concerne donc au total 980 enfants, a été effectué grâce à la bienveillante collaboration d'un employé de la mairie d'Oussouye<sup>3</sup>, qui, au départ des registres de l'état civil, me donnait le numéro sous lequel chaque enfant était enregistré, ses prénoms, l'ethnie d'appartenance du père et de la mère (telle qu'il pouvait la déduire de leur patronyme et de sa connaissance personnelle de la population locale) et, pour les parents joola, leur région ou village d'origine. On dispose d'un corpus contenant au total 1 475 prénoms, soit 980 premiers prénoms, 409 deuxièmes, 83 troisièmes et 3 quatrièmes.

## Endogamie

Des unions dont sont nés les 980 enfants, une forte proportion est endogamique<sup>4</sup>. Pour établir les taux, on a laissé de côté les enfants nés de père balant (n = 5), bainouk (n = 1), non sénégalais (n = 9), ou de père inconnu (n = 5), dont les effectifs sont vraiment trop peu nombreux. La tendance est plus ou moins forte selon les groupes, et, dans tous, elle varie, selon que l'on regarde à quelle mère se sont unis les pères ou quel père ont choisi les mères. Ce sont les Sereer qui s'unissent le plus volontiers en dehors de leur groupe ethnique (on n'a que 13 % d'unions endogamiques pour les pères, 33 % pour les mères). À l'autre extrémité, on trouve les Joola, qui restent très majoritairement dans leur ethnie (96 % pour les pères, 88 % pour les mères). Pour les autres groupes, la tendance endogamique va de 40 % chez les pères mankagn (50 % chez les mères) à 55 % chez les pères halpularen (69 % chez les mères)<sup>5</sup>.

2. Au départ, je me proposais de relever les données pour 1969, 1979, 1989 et 1999. À la suite de réorganisations administratives dans les années 1980 et 1990, d'autres institutions que la mairie d'Oussouye, et en particulier les communautés rurales, ont eu la possibilité d'enregistrer les déclarations de naissances, ce qui explique la chute des effectifs à Oussouye et m'a amenée à adjoindre aux enfants de 1999 ceux de 1998, de manière à disposer de nombres plus proches pour les quatre périodes considérées.
3. Que Jean-Paul Lambal, qui a consacré bien des heures de son temps libre à ce relevé, soit ici cordialement remercié pour sa gentillesse, sa compétence et son efficacité.
4. L'usage du terme est un peu limite dans la mesure où ces unions ne sont pas nécessairement sanctionnées par un mariage, administratif ou coutumier.
5. Sur l'endogamie des Halpularen du Fouta Djallon, voir CANTRELLE & DUPIRE (1964).

Lors de l'interprétation des données, il faut avoir à l'esprit qu'à Ousouye, la proportion d'hommes et de femmes est équilibrée parmi les Joola, qui se trouvent sur leur territoire, mais pas chez les Halpularen, les Sereer et les Wolof, où les hommes sont en plus grand nombre (ministère de l'Urbanisme 1982), avec un déséquilibre caractéristique des nombreux flux migratoires. C'est à cette différence dans la répartition des sexes pour les diverses communautés ethniques qu'il faut relier le fait que, chez les Joola, les femmes sont plus nombreuses que les hommes à s'unir en dehors de leur ethnie, et inversement chez les non-Joola. Comme on le verra plus tard, cette asymétrie n'est pas neutre d'implications sur le plan des rapports entre les groupes.



Répartition ethnique des mères selon l'ethnie des pères

Si on répartit les mères en deux groupes, en contrastant les Casamançaises (Balant, Baïnouk, Joola, Manding, Manjak, Mankagn) et les non-Casamançaises (Halpularen, Sereer et Wolof), on voit qu'une minorité des unions a amené les pères à sortir de leur groupe (voir graphique) : ainsi, aux pères joola correspondent des mères casamançaises dans 98 % des cas (qui incluent 96 % de mères joola), alors que pour les pères halpularen, il y a 69 % de mères non casamançaises (parmi lesquelles on trouve 55 % de Halpularen). On retrouve toujours l'exception des Sereer, qui nouent leurs unions à parts égales avec des Casamançaises — et spécialement des Joola — et des non-Casamançaises, confirmant ainsi leur réputation d'être les alliés historiques des Joola, et de participer d'une culture où l'ouverture, le dialogue et la communication sont fortement valorisés.

Si évolution il y a, de 1969 à 1999, elle va dans le sens d'un affaiblissement des barrières entre les groupes, mais elle n'est pas rectiligne et ne se marque que sur quelques pourcents pour les unions entre Casamançais, qui, de 10 ans en 10 ans, passent de 97 % (en 1969), puis 96 % (en 1979), et 98 % (en 1989) à 93 % (en 1998-1999) ; elle est un peu plus marquée pour les unions entre non-Casamançais, avec 65, 56, 70 et 51 %.

## Les prénoms

Les opérations de tri, dans cette section, exclueront de l'ensemble considéré les enfants nés de père inconnu (n = 5) et de père non sénégalais (n = 9) et les 3 quatrièmes prénoms. On a alors 1 453 unités (966 premiers prénoms, 404 deuxièmes et 83 troisièmes), réparties en 4 grandes catégories<sup>6</sup> :

— les prénoms d'origine chrétienne (756 prénoms), par exemple : Bernard, Christiane, Clément, Émilie, Jean-Marie, Nicole. Une grosse majorité de ces prénoms relève du répertoire français, mais on trouve aussi des Agustu, Giulio, Ilona, Jost, Steven... ;

— les prénoms d'origine musulmane (312 prénoms), par exemple : Bakari, Binta, Fatima, Ibrahim, Mamadou, Rokhaya ;

— les prénoms ethniques (292 occurrences). Dans cet ensemble, on a distingué deux sous-catégories :

a) 185 occurrences de prénoms joola : Anjibadijo, Djitom, Eluma, Etey, Kusumenso, Niakanjamin, etc. Ils sont assez aisément repérables comme tels pour des Joola, parce que la plupart sont de courts énoncés (voir supra).

b) Un deuxième sous-ensemble regroupe 107 prénoms ethniques « Autres », sans plus de distinction. On pensait initialement distinguer autant de sous-catégories que d'ethnies, autrement dit, distinguer une sous-catégorie de prénoms wolof, une autre de sereer, etc. L'opération s'est cependant révélée plus ardue que prévu. Certes, les différents informateurs avec lesquels nous avons collaboré identifiaient certains appellatifs comme wolof (Maget, Kenbulbul, Gana...) ou comme sereer (Ndew, Njilan, Sedar...), etc., et ce de manière convergente. Pour d'autres prénoms courants au Sénégal, leurs réponses s'accompagnaient au contraire de points d'interrogation, divergeaient de l'un à l'autre, ou faisaient état de plusieurs appartenances. Il en va ainsi, par exemple de Siré, Kumba, Mar, Ndéné, Penda, Salif... Les prénoms ethniques non clairement joola ont donc été tous réunis dans une même sous-catégorie. S'il doit assurément être possible de retracer l'origine ethnique de chacun d'eux, on suppose qu'elle ne doit sans doute pas être mieux connue des parents qui les ont choisis qu'elle ne l'est des informateurs consultés, et qu'il y aurait donc quelque artifice à considérer que, dans tel

6. Merci à Jean Diatta, Mustapha Mané, Chérif Mbodj, Seydina Niane, Ndiassé Thiam, qui ont sans se plaindre épluché mes longues listes. Un merci tout particulier à Seham El Kareh, qui m'a aidée à départager les prénoms arabo-musulmans des autres.

cas, l'enfant porte un nom sereer, alors que ses parents y voyaient plutôt un appellatif wolof, ou plus généralement, un prénom porté par des gens du Sénégal septentrional.

— Un quatrième ensemble (« Autres ») accueille le reliquat<sup>7</sup>, susceptible par ailleurs d'une répartition en deux sous-ensembles :

a) patronymes (29 cas) : certains enfants portent pour prénom le nom d'une famille appartenant généralement à un autre groupe ethnique, comme par exemple Assine, Barry, Cissokho, Fall, Ndoye, Tay.

b) La dernière sous-catégorie réunit 63 prénoms qui n'ont pas été reconnus par au moins deux des informateurs. Il pourrait s'agir de prénoms d'une ethnie minoritaire, non représentée parmi les informateurs, ou bien de variantes diminutives de prénoms chrétiens, ou bien de prénoms non sénégalais, ou bien encore de créations. On a par exemple ici Awo, Baluba, Chami, Gouye, Lalaska, Lembäi, Saranoya, Swao<sup>8</sup>...

## Des cultures différentes pour la prénomination

Les différents groupes ethniques<sup>9</sup> n'ont pas les mêmes pratiques dominantes en matière de prénomination, comme on le voit notamment dans le tableau I.

### Les répertoires « religieux »

En ce qui concerne le premier prénom, pour tous les groupes, la catégorie d'élection porte une empreinte religieuse. Mais deux profils contrastés se dégagent : d'une part, les Joola, les Manjak et les Mankagne, trois ethnies casamançaises, qui optent massivement pour des prénoms chrétiens (pour 76 %, 91 % et 90 % de leurs enfants, respectivement) et très minoritairement pour les musulmans ; d'autre part, les Halpularen, les Manding et les Wolof, qui sont 78, 73 et 71 % à doter leur enfant d'un prénom musulman, et une

7. Quelques enfants (3 seulement) ont été prénommés à l'aide d'un ensemble qui associe un prénom et un patronyme. Ainsi, Fatimatasow, qui réunit le prénom Fatimata et le patronyme Sow. On a renvoyé les prénoms de cette catégorie dans celle où ils auraient figuré s'ils n'avaient pas été composés ; autrement dit, Fatimatasow a été comptabilisé dans la même catégorie « Prénoms musulmans » que Fatimata.

8. C'est sous cette forme que le prénom figure dans les registres de l'état civil, qui ne suit pas toujours une seule et même convention graphique, /u/ y étant transcrit parfois sous la forme *u*, parfois à l'aide de *ou*, /j/ avec *y* ou avec *i*, etc. Pour les autres exemples fournis dans le texte, on a adopté la graphie la plus proche de la phonétique.

9. On ne tient compte, dans cette section, que de l'ethnie du père (qui détermine celle de l'enfant). Pour limiter le nombre de catégories, on a par ailleurs regroupé en un même ensemble nommé Halpularen, les Peul et les Toucouleur. Dans la catégorie « Manding », on a aussi des Bambara. De manière sans doute plus discutable, les Créoles sont comptés avec les Manjak.

proportion minimale à choisir un appellatif chrétien. Les Sereer se singularisent ici aussi : partageant leurs choix sur les deux catégories de manière assez égale (37 % de prénoms chrétiens, 40 % de musulmans), ils ne se rattachent ni à l'un ni à l'autre des deux premiers profils.

TABLEAU I. — LES CATÉGORIES DE PREMIERS PRÉNOMS SELON L'ETHNIE DU PÈRE (EN %)

	<i>Chrétiens</i>	<i>Musulmans</i>	<i>Ethniques</i>	<i>Autres</i>	<i>Total</i>
Joola	75,7	10,9	9,1	4,3	100
Halpularen	5,2	77,9	15,6	1,3	100
Manding	3,2	72,6	16,1	8,1	100
Manjak	90,9	0,0	9,1	0,0	100
Mankagn	90,0	10,0	0,0	0,0	100
Sereer	36,7	40,0	16,7	6,7	100
Wolof	8,6	71,4	14,3	5,7	100

On se tromperait en lisant toujours dans ces chiffres la traduction d'adhésions religieuses. On y reviendra.

Un très petit nombre d'enfants (1,6 %, n = 16) combinent un premier prénom chrétien et un deuxième prénom musulman (n = 5) ou l'inverse (n = 11). Dans 7 des cas, ils sont nés d'une union interethnique.

### Les prénoms ethniques

Les groupes qui privilégient en première position les appellations musulmanes, de même que les Sereer, sont aussi ceux qui exploitent le plus les prénoms ethniques. Bien que cette deuxième possibilité reste relativement marginale, puisqu'elle plafonne à 17 % chez les Sereer, on notera qu'elle prend un contenu différent selon les groupes. On le voyait déjà au moment de la catégorisation, si les prénoms joola constituent un ensemble distinct des autres prénoms ethniques, à l'intérieur de ceux-ci, la sous-catégorisation se révèle impossible pour la majorité des unités : elles ont été utilisées si fréquemment en dehors de leur groupe d'origine qu'elles ne sont plus associées à aucun d'eux en particulier. Tout au plus évoquent-elles les cultures du Sénégal septentrional. Les deux sous-ensembles ne se répartissent pas de la même manière selon l'ethnie de l'enfant : parmi les 260 enfants halpulaar, manding, manjak, mankagn, sereer ou wolof, aucun ne reçoit un prénom joola. En revanche, quand un prénom ethnique est donné à un enfant joola, il relève du répertoire non joola dans 47 % des cas.

### Les deuxième et troisième prénoms

Lorsqu'il s'agit de choisir le deuxième prénom de l'enfant, les choix dominants restent les mêmes pour chacun des groupes, se portant d'abord soit

sur les prénoms chrétiens, soit sur les musulmans ; mais les profils perdent de leur netteté, notamment parce que la catégorie des prénoms ethniques est maintenant beaucoup plus exploitée par les Joola (41 %, répartis en 37 % sur des prénoms joola et 4 % sur les autres catégories ethniques), les Halpularen (31 %), les Sereer (27 %) et les Manding (25 %), de même que la catégorie « Autres », mais dans des proportions diverses selon les groupes (de 25 % chez les Halpularen, les Manding et les Manjak, à 7 % chez les Joola).

On ne compte que 83 troisièmes prénoms, dont 70 pour des enfants de père joola, chez qui la catégorie ethnique (47 %) devance à présent la chrétienne (33 %). Pour les autres groupes, les effectifs sont trop réduits pour être analysés.

### La poussée identitaire joola

Chez les Joola<sup>10</sup>, on observe, de dix ans en dix ans, dans la même mesure pour les filles et pour les garçons, des changements graduels qui forment un système (voir le tableau ci-dessous).

TABLEAU II. — RÉPARTITION DES DIFFÉRENTES CATÉGORIES DE PRÉNOMS CHEZ LES ENFANTS JOOLA, DE 1969 À 1999 (EN %)

Année	Premier prénom					Deuxième prénom					Troisième prénom							
	n	Chr	Msl	Joo	Eth	n	Chr	Msl	Joo	Eth	n	Chr	Msl	Joo	Eth	Aut		
1969	216	75,5	13	0,9	5,1	5,6	35	70,6	2,9	8,8	11,8	5,9	10	70	0	10	10	
1979	227	74,9	11,5	6,2	4,4	3,1	84	46,4	8,3	35,7	3,6	6	17	47,1	0	47,1	5,9	0
1989	126	73,8	12,7	6,3	4,0	3,2	90	33,3	10	45,6	1,1	10	16	18,8	25	50	0	6,3
1998-1999	131	79,4	5,3	7,6	2,3	5,3	104	48,1	2,9	39,4	3,8	5,8	27	18,5	7,4	59,3	11,1	3,7

NB : Chr = prénoms chrétiens ; Msl = prénoms musulmans ; Joo = prénoms joola. La catégorie « Eth » regroupe les prénoms ethniques autres que joola. En « Aut », on a rangé les patronymes et les prénoms non identifiés.

La proportion d'appellatifs joola croît de manière relativement régulière : quand on considère la proportion d'enfants qui portent un prénom joola, en première et/ou en deuxième position, elle se situe à 2 % à peine en 1969, pour passer 10 ans après à 19 %, puis à 39 % en 1989, comme en 1998-1999.

Cette augmentation se traduit dans le choix du premier prénom, mais de manière discrète : de 1 % en 1969, on passe à un peu plus de 6 % en 1979 et 1989, et à presque 8 % en 1998-1999. Elle se réalise par un léger

10. Pour les autres groupes, la taille de l'échantillon n'autorise pas l'analyse historique.

effritement des catégories « Musulmans », « Ethniques non joola » et « Autres ».

En 1969, l'identification par un deuxième prénom n'est pas courante : seuls 16 % des enfants en reçoivent un. Mais cette proportion passe à 37 %, puis à 71 % et 79 %.

L'usage d'un deuxième prénom paraît pour une part importante inspiré par le souhait de doter l'enfant d'un prénom traditionnel : à partir de 1979, plus d'un enfant sur trois a un prénom joola en deuxième position.

Des tendances analogues s'observent également pour les troisièmes prénoms : on constate une augmentation du nombre d'enfants qui portent trois prénoms (on en a successivement 5 %, 8 %, 13 % et 21 %) ; les troisièmes prénoms comprennent une proportion croissante d'appellatifs joola (10 %, 47 %, 50 % puis 59 %).

### Analyse et interprétation

On pourrait lire dans certaines des régularités de la prénomination, telle qu'elle se pratique à Oussouye, que le phénomène urbain a amorcé au moins la fusion des communautés ethniques qu'il a réunies (Diouf 1998) : les deux catégories de prénoms de loin les plus exploitées sont en liaison non pas avec une appartenance ethnique, mais avec les deux religions les plus répandues dans l'ensemble de l'Afrique, le christianisme et l'islam. On a par ailleurs du mal à retracer les délimitations entre certaines catégories de prénoms ethniques, signe que ces appellatifs sont sortis fréquemment de leur groupe d'origine et qu'un certain décloisonnement s'est opéré.

D'autres faits dans les mêmes données amènent toutefois à nuancer sérieusement cette interprétation. On y voit en effet d'abord que le brassage des individus est très relatif : la norme dominante<sup>11</sup> est aux unions à l'intérieur du groupe. Ensuite que la répartition des individus dans les deux grandes catégories de prénoms est fortement conditionnée par leur appartenance ethnique (la répartition des proportions, dans les deux premières colonnes du tableau I, est de ce point de vue révélatrice) : à Oussouye, les frontières entre les catégories se superposent pour l'essentiel à des frontières ethniques. Enfin, que très peu d'individus (moins de 2 %) portent à la fois un prénom chrétien et un prénom musulman, ce qui donne à penser que les deux univers ne sont pas perçus seulement comme distincts, mais plutôt comme opposés. La tendance serait donc moins à l'effacement des différences ethniques qu'à leur réinterprétation dans un schéma bipolaire.

Si on assimile catégories de prénoms et adhésion religieuse, on se condamne par ailleurs à rester à la surface des choses. Ce qui se passe ici dans le cas des Joola l'illustre bien.

11. Sauf pour les Sereer.

Dans ces données, 76 % des 700 enfants de père joola ont reçu un premier prénom chrétien. Il serait hasardeux d'en déduire que les trois quarts des Joola adhèrent au christianisme<sup>12</sup>. Une connaissance même superficielle du milieu indique que pour bien des Oussouyois, le bagage chrétien se limite précisément au prénom, leur système de pratiques et de croyances étant celui de la religion joola traditionnelle<sup>13</sup>. Pour Nicolas et Gaye (1988 : 60), la proportion de chrétiens est de 25 % dans Oussouye-commune, de 39 % dans le Oulouf<sup>14</sup> ; Marut (1999 : 228) propose la fourchette de 24 à 28 % pour l'ensemble du département d'Oussouye. En tout état de cause, si même l'on considère que les 27 % d'Oussouyois non joola sont tous musulmans, on se situe largement en deçà de 76 %.

Les prénoms chrétiens ne traduisent donc pas nécessairement une appartenance religieuse. De quelle valeur alors sont-ils porteurs dans les représentations, qui les fait préférer aux prénoms joola ? Avant de répondre à cette question, il faut rappeler que l'étude a pris le parti de ne considérer que les prénoms officiels des individus, sans tenir compte des pratiques dénominatives au quotidien. Si elle l'avait fait, on aurait assurément vu que bien des personnes qui s'appellent Alphonse ou Mireille sur leur carte d'identité ne sont connues par leur entourage que sous leur nom joola Siajenebe ou Asangolian. Il y a donc matière à distinguer vérité administrative et vérité des conduites ordinaires, l'ordre de la modernité et celui de la tradition, la légitimité du dehors et celle du dedans.

Dans l'enceinte du groupe, les prénoms joola sont fortement valorisés, ils traduisent l'attachement à la tradition, au groupe. Ce lien est d'autant plus affirmé lorsque, comme c'est le cas souvent, le prénom donné à l'enfant se veut la perpétuation de celui que portait un de ses ancêtres<sup>15</sup>. À l'extérieur du groupe, ils sont objets d'étonnement, s'exposent à l'abréviation et à la déformation, se signalent comme des corps étrangers, surtout dans un univers administratif dont la seule langue est le français. D'où la conception que, dans ses rapports avec l'exogroupe, et en particulier l'administration, l'école, la mission ou toute institution à caractère officiel, il vaut mieux que l'individu soit identifié par un prénom français s'il veut y bénéficier d'une reconnaissance maximale. Si on prénomme l'enfant Pierre plutôt que Abilolo, on l'inscrit d'emblée plus près de l'univers des Européens, des chrétiens, du savoir moderne, de la réussite. Sans avoir nécessairement

- 
12. Inversement, tous les chrétiens n'ont pas nécessairement un prénom chrétien : dans la région, des enfants ont été baptisés sous leur seul nom joola (Houmisselob, Koussène, Adiowa...) et même musulman (Raïssa, Khady) (registre des baptêmes d'Oussouye, 1997-1999). Ils sont toutefois minoritaires.
  13. Sur la religion joola traditionnelle, on verra notamment DIATTA (1996, 1998) ; GIRARD (1969) ; MARK (1985) ; PALMERI (1995) ; THOMAS (1958, 1994).
  14. Le Oulouf est l'ensemble constitué par Oussouye-commune (soit la fusion de Oussouye-village et de Calobone, MOREAU à paraître) et les villages de Singalen, Kahinda, Jiwant et Ejungo.
  15. DUPIRE (1982) étudie le fait chez les Sereer.

conscience, sur le moment, de ce qu'on contribue du même coup à colorer Abilolo d'une nuance archaïque ou rurale.

Cette conception aurait eu moins de succès si les Joola se percevaient et étaient perçus, parmi les différentes ethnies du Sénégal, comme un groupe prestigieux. Ce n'est pas vraiment le cas : on les voit au contraire fréquemment exposés au mépris des cultures du Sénégal septentrional<sup>16</sup>, où beaucoup de leurs filles travaillent comme bonnes, considérés comme des paysans attardés dans l'obscurantisme des pratiques traditionnelles (Marut 1999), et assignés aux rôles des demeurés dans les anecdotes où sont mises en scène des figures ethniques censées prototypiques<sup>17</sup>. Indice, dans ces données-ci, de ce manque de prestige : le fait qu'aucun enfant non joola, né pourtant en territoire joola, parmi des Joola, ne porte un prénom joola.

Nous émettons une réserve toutefois importante : cette analyse rend compte de la tendance observée dans le corpus global, toutes années confondues, mais elle pourrait commencer à n'être plus totalement d'actualité. Si on est attentif à la dimension historique de la prénomination, de 1969 à 1999, le phénomène le plus marquant est la graduelle montée en puissance des prénoms joola, où se lit sans doute une volonté croissante d'affirmer à présent l'identité joola (Diatta 1998 : 87), même dans les affaires administratives, même à l'extérieur de la communauté. On assisterait donc, après plusieurs décennies où les Joola d'Oussouye ont adopté un profil plutôt bas, dans leurs rapports avec l'extérieur et avec le monde de l'administration, à un soubresaut identitaire, à l'affirmation duquel la crise casamançaise, avec son mouvement indépendantiste, et l'occupation militaire de la région (Marut 1999) pourraient ne pas être étrangères.

Une autre question se pose : puisqu'aussi bien le prénom chrétien ne témoigne pas nécessairement d'une appartenance au christianisme, pourquoi le choix ne s'est-il pas davantage porté sur la catégorie musulmane, que l'administration a très bien intégrée ? Il faudrait regarder d'abord si, dans les représentations des Joola, l'univers du christianisme et celui de l'islam sont associés de la même manière à la modernité, à la chose administrative, à la scolarité, etc. Il faudrait aussi se demander dans quelle mesure la mémoire des Joola continue de retenir l'humiliation de leur défaite par les Manding — par qui l'islam est arrivé sur leur territoire — (Nazaire Diatta, comm. pers.). Il faudrait considérer les rapports qu'entretiennent à Oussouye la communauté musulmane<sup>18</sup> et la communauté joola non musulmane, constater que la première détient quasiment tout le commerce local, est présente, souvent majoritaire, dans tous les cercles de pouvoir, se souvenir

16. Certains Sénégalais du nord, pour se défendre d'une accusation de bêtise, font valoir : « Ma mère n'est pas une Joola. » DIATTA (1994) appelle à une reconnaissance de la culture joola.

17. « Un Joola, un Sereer et un Peul décident de passer ensemble la soirée à faire du thé... »

18. Il y aurait à observer en particulier les rapports entre les Joola et les Peul, qui, contrairement aux autres groupes, ont le projet de se fixer à Oussouye.

de l'asymétrie, notée plus haut, entre les taux d'endogamie chez les hommes et les femmes des différents groupes, et qu'un des témoins interrogés pour ce travail résume ainsi : « Ils prennent nos femmes, mais ils ne nous laissent pas approcher les leurs. » Il faudrait surtout enregistrer la perception qu'ont les Joola d'Oussouye de ce qui les tient à distance de l'islam : les musulmans enveloppent leurs morts d'une simple percale (et non des multiples pagens tissés<sup>19</sup>), ils les enterrent superficiellement (« Ils creusent pas plus profond que ça », et le geste dessine une ligne sous le genou) ; ils condamnent l'alcool, alors que le vin de palme est nécessairement inclus dans le rituel des cérémonies joola (Funken 1986) ; ils ne mangent pas de porc, dont les Joola font leurs repas de fête. Les Joola notent par ailleurs que les musulmans ne participent pas et n'assistent pas aux manifestations et cérémonies à caractère joola.

À Oussouye, percevoir la rencontre des groupes ethniques comme ayant déjà débouché sur le brassage, la fusion, résulterait donc d'une erreur fondamentale de perspective. La plupart des groupes se partagent l'espace, coexistent, mais gardent entière leur personnalité et distincte leur culture, et marquent leur différence par des pratiques propres, dont la prénomination n'est qu'un exemple. Il n'y a sans doute pas là plus matière à s'attrister qu'à se réjouir. Il y a, en revanche, à souligner l'intérêt qu'il pourrait y avoir à étudier grâce à quels mécanismes de régulation sociale la coexistence est possible, comme elle l'est à Oussouye, où les différences ethniques ne se sont jamais traduites en douloureux affrontements.

Un dernier mot, qui parlera d'épistémologie. La substance la plus intéressante de ce travail, celle qui concerne les relations entre les différentes communautés d'Oussouye, aurait pu assurément être captée par d'autres voies que celle des prénoms donnés aux enfants. Et on pourrait concevoir la démarche adoptée comme un détour par rapport à la cible. Au minimum, toutefois, on notera d'abord que les prénoms ont servi de révélateurs de traits dont on pressentait confusément l'existence, sans pouvoir cependant les préciser. En outre, les questions liées à la répartition des prénoms ont suscité chez les témoins un discours, une analyse des relations intercommunautaires qu'on aurait peut-être eu plus de mal à recueillir autrement, en particulier si on avait abordé le sujet de manière frontale. Enfin, l'analyse de la matière a permis l'objectivation et la mesure des phénomènes. Et tout cela mérite sans doute parfois un détour.

*Université de Mons-Hainaut, Belgique.*

---

19. Trois à dix, selon la personne.

## BIBLIOGRAPHIE

ALFORD, R.

1988 « Naming and Identity. A Cross-cultural Study of Personal Naming Practices », *Language in society*, 19 : 89-143.

BARBIER-WIESSER, F.-G. (coord.)

1994 *Comprendre la Casamance. Chronique d'une intégration contrastée*, Paris, Éditions Karthala.

CANTRELLE, P. & DUPIRE, M.

1964 « L'endogamie des Peuls du Fouta-Djallon », *Recherches africaines*, 1-2-3-4 : 69-98.

DIATTA, C. S.

1996 « L'esprit et la force dans la culture jola », in *Peuples du Sénégal*, Saint-Maur, Sépia : 11-38.

1998 *Parlons jola. Langue et culture des Diolas*, Paris, L'Harmattan.

DIATTA, N.

1994 « Lettre d'un prêtre catholique aux députés de Casamance », in F.-G. BARBIER-WIESSER (coord.), *Comprendre la Casamance. Chronique d'une intégration contrastée*, Paris, Éditions Karthala : 263-276.

DIOUF, M.

1998 *Sénégal, les ethnies et la nation*, Dakar, Nouvelles éditions africaines du Sénégal.

DUPIRE, M.

1982 « Nomination, réincarnation et/ou ancêtre tutélaire ? Un mode de survie. Exemple des Serer Ndout (Sénégal) », *L'homme*, 22 (1) : 5-31.

FUNKEN, V.

1986 « De la tradition à l'excommunication. Usages du vin de palme chez les diolas de Casamance », *Psychotropes*, III (1) : 61-68.

GIRARD, J.

1969 *Genèse du pouvoir charismatique en Basse Casamance (Sénégal)*, Dakar, Université de Dakar/IFAN.

MARK, P.

1985 *A Cultural, Economic and Religious History of the Basse Casamance since 1500*, Wiesbaden, Franz Steiner Verlag.

MARUT, J.-C.

1999 *La question de Casamance (Sénégal). Une analyse géopolitique*, Thèse de doctorat, Paris, Université de Paris 8.

Ministère de l'Urbanisme, de l'Habitat et de l'Environnement. Direction de l'urbanisme et de l'habitat

1982 *Plan directeur d'urbanisme d'Oussouye. Rapport de présentation*, ronéotypé.

MOREAU, M.-L.

À paraître « Comment se dénomment et se structurent les parties d'une ville ? Le cas d'Oussouye (Sénégal) », Communication présentée au colloque « Les mots de la ville », Paris, novembre 1997.

NDAYWELL È NZIEM, I.

1998 « De l'authenticité à la libération : se prénommer en République démocratique du Congo », *Politique africaine*, 72 : 98-109.

NICOLAS, P. & GAYE, M.

1988 *Naissance d'une ville au Sénégal*, Paris, Éditions Karthala.

OFFROY, J.-G.

1993 *Le choix du prénom*, Marseille, Hommes et perspectives.

PALMERI, P.

1995 *Retour dans un village diola de Casamance. Chronique d'une recherche anthropologique au Sénégal*, Paris, L'Harmattan.

THOMAS, L.-V.

1958 *Les Diolas*, 2 vols, Dakar, IFAN.

1994 « Les Diola d'antan. À propos des Diola "traditionnels" de Basse-Casamance », in F.-G. BARBIER-WIESSER (coord.), *op. cit.* : 71-95.

## RÉSUMÉ

On a analysé, pour quatre périodes échelonnées dans le temps, les déclarations de naissance archivées par l'état civil d'Oussouye (Sénégal), en portant l'attention sur les prénoms donnés aux enfants et sur l'ethnie des parents. On voit d'abord que la majorité des unions sont endogamiques et que la situation n'a guère évolué depuis 1969. Ensuite, que chaque groupe ethnique privilégie massivement la catégorie des prénoms religieux, musulmans pour certains ; chrétiens pour les autres. Les choix ne reflètent pas nécessairement une adhésion à une religion, ils sont surtout symptomatiques de la perception que les communautés ont d'elles-mêmes et des autres groupes. On constate un intérêt croissant, chez les Joola, pour la catégorie des prénoms ethniques, qui gagnent en légitimité par le biais surtout du deuxième prénom.

## ABSTRACT

*The Ethnical Identity in the Choice of Forenames in Casamance.* — This article is related to the analysis of birth certificates from the Oussouye (Senegal) registry office for four periods of time, and particularly to the analysis of the forenames of children in relation to the parents ethnicity. Most of the marriages are endogamic and this

situation has been such since 1969. Each ethnic group favours the religious forenames, muslim for some, christian for others. The choice is not necessarily the reflection of membership to a particular religion, but is most often linked to the perception that the communities have of themselves and of other groups. We notice that the ethnical forenames have a growing success among the Joola, and gain legitimacy by being a second forename.

*Mots-clés/keywords* : Casamance, Joola, Sénégal, endogamie, ethnie, identité, prénoms/*Casamance, Joola, Senegal, endogamy, ethnic group, identity, first names.*